

Aux services de communication des collectivités publiques  
Aux représentant·e·s des médias



Lausanne, 1<sup>er</sup> mars 2024

## **Nouveau dispositif romand de prévention contre le harcèlement dans le milieu culturel**

**En Suisse, les phénomènes de harcèlement et de mobbing au sein de l'environnement professionnel sont encore fréquents et ont des conséquences importantes sur la santé. Le milieu culturel n'est pas épargné. L'association Safe Spaces Culture, après une phase pilote, est désormais soutenue par de nombreuses collectivités publiques de Suisse romande. Elle offre des solutions d'accompagnement et des moyens d'action pour des lieux de travail et de formation libres de toute forme de harcèlement dans le domaine de la culture.**

En 2021, le Syndicat Suisse Romand du Spectacle a lancé un projet pilote de Cellule Ressource destiné aux professionnel·le·s de la culture en Suisse romande, afin d'offrir un soutien externe, confidentiel et gratuit en cas de souffrances ou de difficultés liées au travail. Ce projet, porté par l'association Safe Spaces Culture, a été complété en 2023 par une deuxième mesure d'action : la mise en place d'un dispositif mutualisé de Personne de Confiance en Entreprise (PCE).

### **Offrir une écoute aux personnes en souffrance sur leur lieu de travail : la Cellule Ressource de Safe Spaces Culture, un premier pas**

Mise rapidement en place par l'association dès sa création, la Cellule Ressource de Safe Spaces Culture est toujours active. Elle propose aux professionnel·le·s en activité ou en formation des conseils personnalisés lors d'entretiens téléphoniques. Les indépendant·e·s, employé·e·s ou étudiant·e·s qui se retrouvent en difficulté sur leur lieu de travail ou de formation peuvent ainsi faire part de leurs souffrances en toute confidentialité et obtenir gratuitement un soutien tel qu'une analyse de la situation (harcèlement psychologique ou sexuel, épuisement, pressions, conflits, ...), une assistance dans l'identification des ressources mobilisables ou des recommandations en lien avec le démarrage d'une procédure judiciaire.

### **Promouvoir un dispositif qui a fait ses preuves et impliquer d'avantage les employeur·euse·s : le dispositif de Personne de Confiance en Entreprise**

Selon la loi, l'employeur·euse est tenu·e de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la protection de la santé et garantir le bien-être physique et psychique de ses employé·e·s. Pour ce faire, disposer d'un service de Personne de Confiance en Entreprise est une mesure jugée efficace par le SECO, lorsqu'elle est appliquée de façon adéquate.

Ce dispositif est à l'heure actuelle encore peu répandu dans le milieu culturel, majoritairement composé de microstructures. C'est pourquoi Safe Spaces Culture a mis en place un dispositif mutualisé de Personne de Confiance en Entreprise. Des contrats de prestations sont proposés aux employeur·euse·s de la culture pour répondre à leurs besoins spécifiques. Grâce à l'engagement financier des collectivités publiques, cette prestation leur est proposée moyennant l'acquittement d'une cotisation à prix modique et devient ainsi financièrement accessible.

Avec le service PCE de Safe Spaces Culture, les employeur·euse·s s'assurent de répondre aux exigences légales en matière de protection des employé·e·s. Les structures culturelles des cantons et/ou des villes partenaires désireuses de mettre en place ce service peuvent adresser leurs demandes par mail à [pce@safespacesculture.ch](mailto:pce@safespacesculture.ch)

A noter qu'à cette étape du projet pilote, ce service s'adresse prioritairement aux plus petites structures, soit celles qui cumulent un temps de travail en CDI équivalant à un maximum de 4 employé·e·s à plein temps.

### **Un large soutien des collectivités publiques de Suisse romande**

Les prestations mises en œuvre par l'association répondent d'une part à la nécessité de prévenir et traiter les risques psychosociaux dans le monde du travail et d'autre part, à la volonté de responsabiliser les employeur·euse·s en les sensibilisant à leurs obligations légales.

Initialement soutenues par les villes de Genève et Lausanne et les Cantons de Vaud et Genève, ces mesures bénéficient aujourd'hui de l'engagement et du soutien d'une grande partie des collectivités publiques de Suisse romande. Ces dernières s'associent ainsi aux enjeux portés par Safe Spaces Culture et encouragent les démarches de lutte contre les atteintes à la santé physique et psychique au sein des entités culturelles qu'elles subventionnent et plus généralement de l'ensemble du milieu de la culture.

### **Les collectivités publiques partenaires**

**Villes de :** Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, Lausanne, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vernier, Vevey, Yverdon-les-Bains

**Cantons de :** Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais

### **Sont membres de l'association Safe Spaces Culture**

Anne Papilloud (anciennement Syndicat Suisse Romand du Spectacle)

Alexandre de Charrière (Petzi)

Marie Klay (Aropa)

### **Secrétariat général**

Aurélie Dollat

[info@safespacesculture.ch](mailto:info@safespacesculture.ch)

078/235.11.23

### **Contacts médias auprès du Secrétariat général**

#### **Lien**

Site de Safe Spaces Culture <https://safespacesculture.ch/>